

éducation. À Chef-du-Pont

Une famille refuse que son enfant porte le masque

LUNDI, lors de la rentrée scolaire, une famille de Chef-du-Pont aurait refusé que son enfant porte un masque à l'école.

Selon nos sources, devant le refus de la direction, les parents auraient essayé de faire entrer leur enfant dans une autre école, à Sainte-Mère-Église. Sans succès là aussi.

La directrice de l'école de Chef-du-Pont n'a pas souhaité communiquer tandis que le maire de la commune nouvelle de Sainte-Mère-Église, Alain Holley, juge que « la directrice n'a fait qu'appliquer les consignes. Il n'est pas concevable d'accepter une élève sans masque et de l'imposer aux autres ».

Ne pas mettre l'enfant en difficulté

Ni les syndicats d'enseignants, ni le rectorat de la région académique Normandie n'ont confirmé cet incident. Ils n'ont pas communiqué non plus d'éventuels faits similaires ailleurs dans le département ou dans l'académie.

« De manière générale, lorsqu'une équipe est confrontée à une telle situation, l'objectif est d'être dans l'échange, la concertation et l'explication avec les parents pour ne pas mettre l'enfant dans la difficulté » et éviter sa déscolarisation, assure la directrice Communication du rectorat.

Avec cette crise sans précédent, « on est dans une adaptation permanente. La consigne a évolué. La règle qui s'applique est que le port d'un masque grand public est obligatoire pour l'instant à compter du CP ». Une seule dérogation peut-être autorisée pour des enfants en situation de handicap et après consultation du médecin scolaire du secteur.

Ceci est expliqué sur la page 4 de la foire aux questions (FAQ) consultable sur le site Internet de l'académie : www.ac-normandie.fr.



Pour le maire Alain Holley, « la directrice n'a fait qu'appliquer les consignes ».